



NATURA 2000

Grand Est

Lettre d'information Natura 2000 Grand Est

numéro **06**
OCTOBRE
2 0 2 0

**Natura
2000
en
Europe**

18,50 % de
la surface
terrestre
du territoire
de l'Union
européenne
et 6 % de la
surface
marine pour
26 618 sites.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Création d'un sentier de découverte du Vieil Étang de Bairon

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et ses partenaires financiers (État et Europe – FEDER) ont créé un sentier de découverte pour permettre au plus grand nombre d'observer les oiseaux et tous les animaux qui vivent sur place. Un fléchage complet a été posé, ainsi que 3 panneaux pédagogiques qui aideront les promeneurs à mieux connaître le site, ses espèces remarquables, son histoire, et les enjeux liés à sa gestion.

Au départ de la digue intermédiaire, le circuit s'étend sur 4,5 km, pour une balade d'environ 1h30. Il longe la roselière et offre également des parties boisées. Au fil des saisons, on y observe notamment : Foulques Macroules, Grèbes Huppés, Canards Souchets, Hérons Cendrés, Grandes Aigrettes, Grenouilles Vertes, Couleuvres à Collier, Cuivrés des Marais, Chauves-Souris et Libellules. Le site est superbe et passionnant toute l'année.

Un observatoire ornithologique est en projet pour les prochaines années. Les partenaires locaux réfléchissent à cet aménagement en s'attachant à conjuguer animations pédagogiques, fréquentation touristique et tranquillité de la faune locale. C'est la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise qui pilote l'animation de ce site Natura 2000, en lien avec VNF, propriétaire et le Conseil Départemental des Ardennes.

**Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise**



Un nichoir éducatif

L'article 256 de la loi de finances pour 2019 a institué une dotation, d'un montant total de 5 millions d'euros, à destination des communes dont une part importante du territoire est couverte par une zone « Natura 2000 », ces communes assumant en effet un certain nombre de charges liées à la protection de la biodiversité sur leur territoire. Cette dotation peut être utilisée librement par les communes.

La LPO Champagne-Ardenne a incité la commune de Ste-Marie-du-lac (51) à utiliser une partie de cette somme pour une action d'éducation à l'environnement dans l'école du village. Après des échanges avec le maire, l'institutrice et l'adhérent LPO local, il a été décidé d'installer un nichoir à mésange avec une webcam reliée directement sur un ordinateur de la classe.

Le nichoir a été installé fin février et le branchement caméra le vendredi 13 mars. Le lundi, l'école fermait pour cause de confinement. Une partie des enfants revenant à l'école le 14 mai, le nichoir a été vérifié le 12 et bonne nouvelle : une mésange bleue couve. Le jeudi, les enfants rentrent en classe et découvrent les images pour la première fois. Surprise ! Ils assistent à l'éclosion en direct. Ils tiendront au courant leurs copains et copines restés à la maison jusqu'à l'envol des jeunes début juin.



Bien entendu, ce nichoir c'est aussi l'occasion de parler de l'écologie de la mésange, de faire un peu de mathématique (on peut calculer la date d'envol prévisionnel en connaissant la date d'éclosion), des arts plastiques (mobiles, coloriages...), etc.

Le nombre de communes concernées par cette dotation n'est pas négligeable... si ça peut donner des idées. L'éducation à l'environnement pour sensibiliser les futurs décideurs de ces territoires, ça doit rester une priorité.

**Ligue pour la Protection
des Oiseaux
Champagne-Ardenne**

Participation à la première édition du Festival des Solidarités au Pays de Nied organisée par l'Union Locale des MJC sur le thème de l'environnement.

Afin de sensibiliser le grand public et notamment les habitants du Pays de Nied aux richesses de leur territoire, le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied, en charge de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Nied réunie » a participé au Festival des Solidarités mis en place par l'Union Locale des MJC du Pays de Nied et réunissant différents acteurs (compagnie de théâtre, écoles, association naturaliste, etc) sur le thème de l'environnement. Ce festival s'étendait du 15 novembre au 1^{er} décembre 2019, période durant laquelle différentes animations autour de l'environnement ont été proposées, avec une journée « centrale » qui s'est tenue le samedi 23 novembre 2019 à Volmerange-lès-Boulay.

Un parcours a été mis en place par le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied du 22 octobre au 15 décembre 2019 dans le cadre de ce festival. Ce parcours d'une longueur de 3,5 km correspond à un chemin de randonnée longeant la rivière Nied au sein du site Natura 2000. Des panneaux temporaires ont été installés durant cette période afin de questionner les promeneurs sur le lien entre l'Homme et la Nature et également afin de leur apporter des éléments concernant Natura 2000 et la biodiversité présente. Les réponses aux questions ont été récupérées via un QR-code et transmises à une compagnie de théâtre (compagnie ENZ) intervenant dans le cadre de ce festival avec pour thème « les liens ».

De plus, lors de la journée centrale du 23 novembre 2019, un stand a été mis en place afin de présenter au public le site Natura 2000 et sa biodiversité. De nombreux enfants étaient présents puisque l'école de Volmerange-lès-Boulay participait à cette journée, c'est pourquoi des « petits jeux » avaient été mis en place sur le stand. Le stand Natura 2000 tenu en partenariat avec l'association naturaliste GECNAL du Warndt-Pays de Nied a eu beaucoup de succès auprès des parents et des enfants.

**Syndicat des Eaux Vives
des 3 Nied**



Crédit photo : Eaux Vives 3 Nied, 2019



Crédit photo : Eaux Vives 3 Nied, 2019

Lutte contre le Raisin d'Amérique dans la Roselière de Roeschwoog – Roppenheim

Figure 1 : Panneau d'entrée dans l'APPB, le 10/10/2019, SCHÖRR E., CSA



Situé dans le nord-est de l'Alsace, le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch, et notamment les sites Natura 2000 FR4211811 « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg » et FR4201797 « Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin » abritent des roselières qui forment un réseau d'habitats nécessaire au développement et à la survie de nombreuses espèces protégées de la faune et de la flore, telles que le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ou encore l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*).

Dans la roselière de Roeschwoog/Roppenheim, protégée par arrêté préfectoral de protection de biotopes (APPB) et située au sein du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch, une espèce exotique, le Raisin d'Amérique, se développe depuis 2009. Cette espèce, par son développement sous forme de fourrés denses et par la sécrétion de substances allélopathiques, a tendance à limiter le développement de la flore indigène, limitant par la même occasion la diversité floristique. Il possède également des propriétés répulsives et toxiques pour la faune.

Entre 2011 et 2015, un premier contrat Natura 2000 a été mis en œuvre pour lutter contre cette espèce exotique envahissante. Ce contrat a permis de réaliser un fauchage manuel répétitif des pieds de Raisin d'Amérique soumis à concurrence par les phragmites et un bâchage des zones colonisées où il n'est pas soumis à concurrence par les phragmites. Ainsi, les travaux réalisés ont permis de faire régresser l'espèce, passant de 10 points de présence en 2011 à 5 points de présence en 2015.

Ce contrat de lutte contre le Raisin d'Amérique d'un montant de 13 470,00 €, a été cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural à hauteur de 7 408,50 €, par l'Etat à hauteur de 3 367,50€ et par les communes de Roeschwoog et de Roppenheim à hauteur de 2 694,00 €.

En 2019, dans le cadre de l'animation Natura 2000 Rhin Ried Bruch, le Conservatoire des Sites Alsaciens a dressé un état des lieux de la répartition du Raisin d'Amérique au sein de la roselière, ainsi qu'un bilan des connaissances disponibles concernant les moyens de lutte. Enfin, une proposition d'opérations à mettre en œuvre pour poursuivre la lutte contre le Raisin d'Amérique a été réalisée. En effet, ces opérations pourront être réalisées dans le cadre d'un contrat N2000 qui pourra être déposé par la commune de Roeschwoog.



Figure 2 : Inflorescence de Raisin d'Amérique dans l'APPB Roselière de Roeschwoog-Roppenheim, le 10/10/2019, SCHÖRR E., CSA

...
Ce travail a permis de constater que le développement du Raisin d'Amérique se concentre principalement en lisière de la roselière, là où la compétition avec les phragmites est la plus faible. Par ailleurs, l'expansion du Raisin d'Amérique semble rapide. En effet, l'espèce était présente sur 7 points en 2010, 10 points en 2011 (avant les actions de lutte), 5 points en 2015 (à la fin des actions de lutte) et 13 points en 2019.

Il a également été mis en évidence que seuls deux moyens de lutte sont envisageables dans la roselière pour des raisons de respect de la réglementation de l'APPB, d'impact écologique ou d'efficacité, à savoir l'arrachage et/ou le fauchage manuel. A noter que l'arrachage manuel favorise la germination et donc l'épuisement de la banque de graines. Cette opération est toutefois très chronophage puisque il s'agit d'une lutte pied à pied, où il est nécessaire de séparer le collet des racines et de la tige. Le bâchage, méthode utilisée lors du précédent contrat, n'est pas conseillé pour les prochaines interventions. En effet, la mise en place d'une bâche nécessite la fauche préalable de la végétation alors que le Raisin d'Amérique est favorisé lorsque le sol est nu ou perturbé.

La méthode proposée par le CSA est l'arrachage des plants à l'aide d'une triandine. Il est nécessaire de regrouper tous les pieds arrachés en un tas, en séparant bien le rhizome de la tige afin d'éviter toute reprise. Par ailleurs, le tas de stockage se fera dans un secteur non propice au développement du Raisin d'Amérique, notamment en sous-bois, là où la lumière disponible et atteignant le sol est faible et ne permettra pas le développement de l'espèce. Si les baies sont déjà formées lors de l'arrachage des plants (et que le temps disponible le permet), il paraît important de récolter les baies avant l'arrachage, afin de ne pas entraîner de dispersion supplémentaire. Les grappes devront alors être mises en sacs, évacuées et brûlées. L'évacuation des baies permettra également d'éviter l'intoxication d'animaux. La date de début d'intervention est fixée à la fin août/début septembre. Les zones remuées suite à l'arrachage sont propices à la germination des graines, ainsi un passage en octobre/novembre de la même année permet de détruire les semis apparus. Étant donné que l'arrachage des semis est plus rapide que celui des plants d'un an ou plus, cette opération constitue un gain de temps pour les années suivantes.

La lutte contre les espèces invasives étant une action inscrite au DOCOB du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch, le CSA propose de réaliser les actions de lutte contre le Raisin d'Amérique via un contrat Natura 2000 pour être déposé sur le prochain PDR si la commune le souhaite.

■ **Annaëlle MULLER / CSA**

Figure 3 : Pied de Raisin d'Amérique en bordure de l'APPB, le 10/10/2019, SCHÖRR E., CSA



Travaux de restauration d'un ruisseau du Pays de Bitche. Au secours de l'Écrevisse la plus rare de France.

C'est sur la tête d'un bassin versant d'un ruisseau au régime torrentiel (Site Natura2000) que le CEN Lorraine, avec le soutien de nombreux partenaires financiers et techniques a mené un vaste projet de restauration d'habitats en faveur de l'Écrevisse des Torrents et du Chabot.

Le ruisseau situé sur une géologie karstique, s'écoule dans des contextes variés de boisements de feuillus, de prairies pâturées et de zones rurales urbanisées. Le contexte agricole et notamment la présence de prairies pâturées en bordure du ruisseau a pendant de longues années fortement contribué à la dégradation des berges. L'édification de plan d'eau dans le lit mineur du ruisseau a également entraîné des dégradations importantes sur les continuités écologiques et les paramètres physico-chimique du cours d'eau.

Le projet de restauration s'est conduit sur deux volets :

- limitation du piétinement par la pose de clôtures pour mettre en défens les berges sur les secteurs pâturés et l'aménagement de passages à gué empierrés pour le franchissement du ruisseau. La mise en œuvre de ces installations a nécessité un important travail de traitement de végétation et l'installation de dispositifs d'abreuvement alternatifs à l'abreuvement direct dans le ruisseau ;
- l'effacement d'un plan d'eau et la restauration du lit originel du ruisseau en lieu et place de l'ancien plan d'eau.

Ces travaux d'une envergure importante ont été permis par un financement exceptionnel de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, de la DREAL, de la Région Grand-Est et de mécènes.

Le contexte local complexe a nécessité un important travail de concertation et d'animation partenariale afin de déployer le projet avec un assentiment de l'ensemble des acteurs locaux. Le projet s'est mis en œuvre sur 4 années de 2015 à 2019.

Au total le projet a permis la restauration de 3,5km de cours d'eau soit un linéaire de 5,3 km de berges.



Têtard en feuille - Crédit photo : CENL

La restauration en quelques chiffres clés

Traitement de végétation

- 118 Saules Têtard étêtés.
- 104 heures de travail pour le traitement de végétation préalable à l'implantation des clôtures.

Protection des berges

- 4 342 m de clôture 3 fils barbelés.
- 424 m de clôture 2 fils lisses.
- 439 m de clôture 1 fil lisse.
- 5 échelles de franchissement de clôture.

Dispositifs abreuvement

- 7 pompes de prairies fournies et installées.
- 7 bacs d'abreuvement de 1500L fournis et posés avec alimentation en eau gravitaire.

Passages à gué

- 5 passages à gué empierrés et clôturés.
- 3 passages à gué dégagés et/ou clôturés (sans empièrrement).

Plan d'eau

- 1 effacement de plan d'eau avec restauration du lit mineur et majeur.

En parallèle

En juin 2017, pendant les phases de dimensionnement du projet, des suivis de l'AFB mettent en évidence la disparition des écrevisses des Torrent. Probablement victime d'un épisode de la peste des Ecrevisse, la population semble être totalement décimée. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, avec l'AFB, et avec le concours du Musée Aquarium de Besançon, mettent rapidement en œuvre un programme de réintroduction de l'espèce. Cela se concrétisera par un lâché d'une 50aine d'individus au printemps 2019 et l'observation de juvéniles quelques mois plus tard témoignant du succès de l'opération.

■ CEN Lorraine

Escape Game



Credit photo : CENCA, 2018

Une idée originale pour attirer un public non initié sur les espaces naturels. La LPO et le CEN Champagne-Ardenne, gestionnaires de la réserve de Belval-en-Argonne, secteur également classé en Natura 2000, ont installé un Escape Game dans l'un des observatoires.

Le phénomène Escape Game prend de plus en plus d'ampleur au niveau de l'hexagone, il séduit petit et grand, adepte des casse-têtes ou simple amateur de nouvelles aventures. Le principe est simple, sur un temps donné (souvent une heure), les participants ont une succession d'épreuves à réaliser (énigmes, casse-têtes et problèmes en tout genre à résoudre) pour parvenir à la solution finale et terminer la partie.

Le défi en quelques mots : les participants, membres d'associations de protection de la nature, sont mis au courant qu'une roselière est en train de se faire détruire en pleine période de nidification et décident de venir constater l'étendue des dégâts. Une fois sur place, ils se font surprendre par le propriétaire des lieux qui les poursuit. Pour tenter de lui échapper, les participants courent se réfugier dans l'observatoire qui surplombe les étangs. Malheureusement pour eux, le propriétaire les voit entrer dans l'observatoire et décide de les enfermer dedans afin de pouvoir continuer son broyage sans soucis. C'est à ce moment que l'aventure commence... Enfermés dans l'observatoire, les participants devront résoudre une succession d'épreuves pour parvenir à sortir et stopper la destruction de la roselière.

■ CENCA

Sortie Ornithologique Scolaire

Le vendredi 18 octobre 2019, l'école de Monthureux-sur-Saône et plus particulièrement la classe de CE1-2 a pu bénéficier d'une activité d'observation des oiseaux en partenariat avec Philippe MALENFERT, ornithologue au Centre Ornithologique Lorrain.

Afin de pouvoir observer le plus d'oiseaux possible, il a été choisi de ne pas faire cette animation à l'école mais dans une salle qui se trouve plus à l'extérieur du village. En effet, l'école se trouve trop près du centre-ville, la salle choisie, entourée de verdure et d'arbres et située à proximité du cours d'eau de la Saône, est plus propice à l'observation d'oiseaux. Ce milieu, qui varie entre terrestre et aquatique, permet de brasser un maximum d'espèces d'oiseaux. Cependant, la météo n'était pas au rendez-vous puisqu'il y a eu des orages de pluie.

Le groupe d'une vingtaine d'élèves a été divisé en deux pour permettre plus de pédagogie et plus de facilité à encadrer chaque groupe. Philippe initiait les élèves à l'utilisation des jumelles ainsi qu'à la présentation et la détermination des espèces d'oiseaux observées et/ou entendues. Ils ont notamment pu observer le pic vert, tarin des aulnes, gros-bec casse-noyau, héron cendré, chardonneret élégant. Pendant ce temps avec l'autre groupe, l'animateur a présenté 11 oiseaux communs qu'ils pourraient observer autour de leur domicile ou en balade. Il a pu leur montrer quelques passereaux et 2 rapaces diurnes avec différentes caractéristiques comme le poids, la taille, l'alimentation, l'habitat de prédilection et des anecdotes lorsqu'il y en avait. Puis, un deuxième diaporama sur les aménagements en faveur des oiseaux (nichoir, mangeoire, plantation de bandes fleuries, plantation/préservation des haies champêtres, préservation des vieux arbres à cavités, etc.) a été présenté.

Afin de finir l'activité de manière plus ludique, les élèves ont joué à un jeu de memory avec les espèces d'oiseaux déjà vues précédemment et de nouvelles présentées au fur et à mesure du jeu. Le jeu s'est corsé lorsque pour gagner les élèves devaient donner le nom de l'espèce dessinée sur les deux cartes retournées identiques.

■ Communauté de communes de l'Ouest Vosgien



À vos agendas !

16 au 20 novembre 2020

— **Semaine des animateurs Natura 2000**

Au vu de la situation sanitaire, il ne sera pas possible cette année d'organiser une semaine des animateurs Natura 2000 comme habituellement. Pour autant, la DREAL Grand Est a décidé d'organiser sur une semaine entière des visioconférences, présentations et ateliers sur des thématiques variées comme sur la déclinaison territoriale du plan d'actions 2021-2023 de la SAP, la prise en compte du dérèglement climatique, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc. Cette semaine se tiendra du **16 au 20 novembre 2020**.

N'hésitez pas à nous solliciter à l'adresse suivante si vous souhaitez qu'une thématique en particulier soit abordée ou si vous avez une présentation ou un atelier à proposer.

natura2000.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Appel à projet BIODIVERSA 2020-2021 "Conservation et restauration des écosystèmes dégradés et de leur biodiversité"

La date limite d'enregistrement des pré-projet est le **7 décembre 2020**. Pour plus d'informations :

<https://www.fondationbiodiversite.fr/appe/appe-a-projets-biodiversa-et-water-jpi-conservation-et-restauration-des-ecosystemes-degrades-et-de-leur-biodiversite/>

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance le troisième Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) finançant ou co-finançant des suivis standardisés pour évaluer l'efficacité de mesures de gestion mises en œuvre au sein du réseau Natura 2000.

Pour ce troisième AMI, les projets devront concerner l'une ou l'autre de ces deux mesures :

- retard de fauche en prairies non subalpines (suivis envisagés de 2021 à 2025 avec une mise en œuvre de la gestion durant ces 5 années) ;
- plantation de haies (suivis envisagés de 2021 à 2025 avec plantation de la haie effectuée en hiver / printemps 2021 ou dans les années qui ont précédé).

Envoyez votre dossier de candidature jusqu'au 16 Novembre 2020 à :

ami.natura2000@ofb.gouv.fr

Pour plus d'informations :

<https://ofb.gouv.fr/actualites/3eme-appel-manifestations-dinteret-evaluation-de-lefficacite-des-mesures-de-gestion>

Échanger, partager vos expériences...

Vous souhaitez participer à notre prochaine lettre ?

Vous souhaitez partager une information, un retour d'expérience...
Pour participer à notre prochaine lettre Natura 2000, envoyez-nous vos photos et projets d'articles à l'adresse mail suivante avant fin juin :

natura2000.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Natura 2000 en Grand Est

227 sites
Natura dont
43 ZPS et
184 ZSC, soit
14,5 % des
sites français

